

Monsieur Vincent PLAUCHU
Président
Collectif pour un plan de protection du
site Bastille – Jalla – Rachais
10 rue Champ Rochas
38240 MEYLAN

006813

Grenoble, le

30 JUIN 2022

Suivi par : Yann KOHLER -- yann.kohler@grenoblealpesmetropole.fr
Pôle Aménagement du Territoire
Service Agriculture, Forêt, Biodiversité & Montagne
Nos références : SAFBM_22LT024
Numéro d'enregistrement du courrier entrant : n°22-02774

Objet : Pour un plan de protection du site Bastille – Jalla – Rachais



Monsieur le Président,

Le collectif pour une protection du site Bastille Jalla Rachais a interpellé la Métropole, afin d'engager une démarche collective à l'échelle du site et de ses enjeux, permettant sa préservation et sa gestion durable. J'ai lu votre contribution dont la richesse constitue une base de dialogue et de travail intéressante.

Depuis novembre 2021, la Métropole a engagé, avec les communes de Corenc, Grenoble, La Tronche, Saint Martin le Vinoux, Quaix en Chartreuse, ainsi que le Département de l'Isère, le CROUS, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et l'Etat, une démarche visant à faire émerger un projet de territoire à l'échelle du site.

A l'occasion des premières séances de travail en novembre et avril derniers, la nécessité de préserver cet espace naturel et de mettre en place un plan de gestion à l'échelle du site sont apparus comme des axes de travail forts, opportuns, consensuels et nécessaires.

Ce travail préparatoire a également fait émerger les orientations suivantes :

- Organiser et conforter la diversité d'usages récréatifs et touristiques à l'échelle de la Bastille et des Monts Jalla et Rachais
- Conforter ce site comme lieu d'observation, de compréhension et d'interprétation de l'aire grenobloise et des territoires alpins
- Définir un projet d'ensemble, penser l'évolution du site, en impliquant l'ensemble des parties prenantes et les citoyens.

Cette démarche associera ainsi l'ensemble des acteurs du site dont les associations de protection de l'environnement membres du collectif que vous représentez.

Grenoble-Alpes Métropole souhaite inscrire ces différentes orientations dans la délibération cadre qu'elle prendra dans les prochains mois.

Sur le volet environnemental, la Métropole compte également engager, avec l'ensemble des collectivités concernées, ainsi qu'avec les associations environnementales et autres partenaires intéressés, un travail pour préciser les démarches et le périmètre de travail adapté pour assurer la préservation, la mise en valeur et la gestion de cet espace naturel et patrimonial métropolitain exceptionnel. La création d'un Espace Naturel Sensible a été identifiée comme une opportunité intéressante, qui devra être davantage approfondie afin de pouvoir engager rapidement les démarches nécessaires le cas échéant.

Un premier groupe de travail sur cette thématique est envisagé ; nous reviendrons vers vous pour vous préciser la date et les modalités.

Dans l'attente de pouvoir échanger prochainement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Très Cordialement

Le Président,

Christophe FERRARI

Copies à :

Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Département

Monsieur Eric PIOLLE, Maire de Grenoble

Monsieur Bernard SPINDLER, Maire de La Tronche

Monsieur Sylvain LAVAL, Maire de Saint Martin le Vinoux

Monsieur Pierre FAURE, Maire de Quaix en Chartreuse

Monsieur Jean-Damien MERMILLOD, Maire de Corenc

Monsieur Dominique ESCARON, Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse